



NIORT

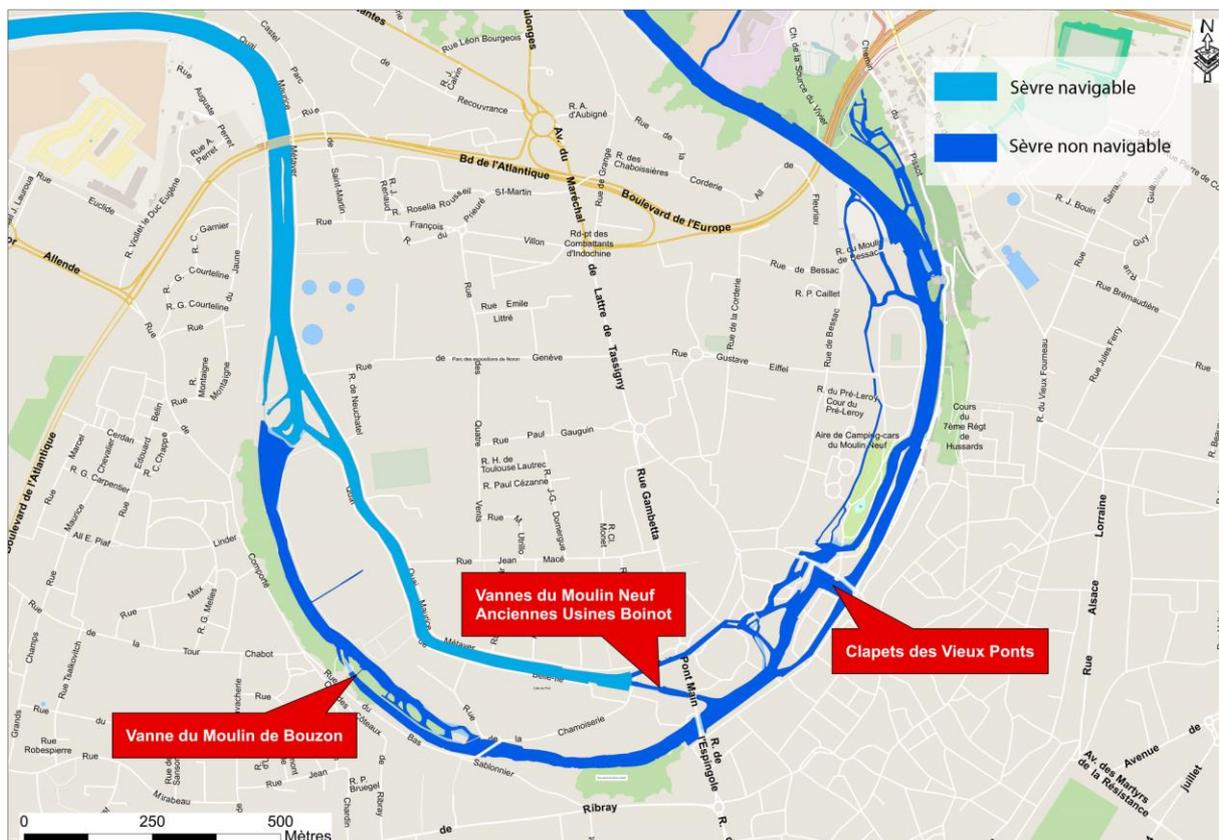
I N F O R M A T I O N A L A P R E S S E

Travaux sur le site des anciennes usines Boinot

Le chantier démarre le 15 juillet 2015 et se poursuivra jusqu'en février 2016. Il va permettre de rénover les ouvrages hydrauliques des anciennes usines Boinot, de réhabiliter des berges et de construire un franchissement du bief.

Cette opération est la première étape de l'aménagement du site Boinot et de la cale du Port nécessaire au futur développement du tourisme sur et le long de la Sèvre.

L'objectif premier de l'opération est d'assurer la bonne régulation de la Sèvre niortaise en période d'étiage et de crues, sur tout le bief : le bras situé entre les Vieux-Ponts et le Moulin de Bouzon.



Aujourd'hui, les vannes sont vétustes et sont difficilement manœuvrables. Elles vont être démolies avant d'être reconstruites. Leur fonctionnement sera automatisé.

Ces aménagements vont également améliorer **le transit des sédiments fluviaux et des espèces piscicoles migratrices**, notamment des anguilles qui disposeront d'une passe, alimentée en eau en permanence.

En très mauvais état eux aussi, les aqueducs maçonnés de l'ancien moulin vont être rénovés. Les berges du canal, entre le Pont-Main et le Pont de la Chamoiserie, seront consolidées.

Financement :

Le projet a été conçu par le bureau d'études BIEF. Le coût des opérations (tous frais compris) se monte à 1,74 million d'euros. Il est pris en charge la Ville de Niort à hauteur de 814 000 euros. L'Etat participe au titre du Fond national d'aménagement du territoire (572 000 euros) et le Conseil départemental des Deux-Sèvres, dans le cadre du Contrat d'accompagnement de proximité (360 000 euros).

Déroulé des travaux :

- La première phase du chantier sera consacrée aux interventions dans le lit du fleuve. La priorité est de mettre les vannes en service le plus rapidement possible. Le bras d'eau entre le Pont-Mains et le Pont de la Chamoiseries sera isolé et asséché. Une pêche de sauvegarde sera organisée pour récupérer les espèces piégées dans la zone de travaux.

Ces travaux vont occasionner des nuisances sonores, tous les habitants ont été contactés et informés du calendrier des travaux.

- La seconde phase portera sur les aménagements de l'espace public.